



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-080 / 8-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

**Représentés :** M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

**Absents :** N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Convention de gestion rue Henri Barbusse entre OPAC38, Pays Voironnais, Ville de Voiron**

---

Rapporteur : Chokri Badreddine

**EXPOSE :** Depuis 2012, il a été engagé un ambitieux programme de renouvellement urbain des quartiers du Pays Voironnais et notamment de celui de la Brunetière à Voiron. La Ville de Voiron, la CAPV et l'Opac38 ont engagé des travaux conséquents de requalification des résidences, des espaces extérieurs et des réseaux (remplacement de l'éclairage extérieur, création de places de stationnement, sécurisation de la circulation, création de cheminements piétons, création d'aires de stockage pour conteneurs, création d'aires de jeux).

Consécutivement à ces investissements et afin de faciliter la gestion urbaine et sociale du quartier, il a été prévu que des échanges ou des ventes de foncier soient réalisés entre les signataires. L'entretien de la voirie Henri Barbusse, des parkings et trottoirs créés ou rénovés, ainsi que de l'éclairage public font partie des missions qu'il est prévu de transférer dès la livraison des ouvrages, indépendamment d'une rétrocession foncière prévue, à titre gratuit, à la Ville. Cette échéance, pouvant intervenir ou pas, dans les 10 ans à compter de la signature de la convention de gestion.

Dans cette perspective, les réseaux d'eau et d'assainissement seraient quant à eux cédés à titre gratuit à la CAPV à une échéance de 10 ans à compter de la signature de la convention.

L'estimation du coût d'entretien de la voirie Henri Barbusse a été estimé en 2015 à 15 000 € annuels, auxquels viennent s'ajouter 7 500 € annuel moyen d'investissement de maintenance de voirie.

... / ...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

Soit un coût total d'entretien et de maintenance estimé à 22 500 € par an.

Plusieurs aller-retours entre les parties ont eu lieu au sujet des termes de la convention de gestion, au niveau des service techniques pour la ville.

Chacun a pu y apposer les précisions jugées nécessaires concernant les interventions à venir.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de vie du 4 juillet 2019,

Vu l'avis de la Commission Education, enfance, jeunesse, politique de la ville du 25 juin 2019

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (31 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

